

L'avenir d'un Suez plus petit reste à écrire

— Selon l'accord signé entre les deux groupes, Veolia va reprendre la majeure partie de l'activité de Suez à l'international.

D'un côté, un nouveau Veolia, « champion mondial de la transformation écologique » et fort d'un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros. De l'autre, un « nouveau Suez », plus petit avec un périmètre d'activités de seulement 7 milliards d'euros, soit 10 milliards de moins qu'actuellement, et des effectifs divisés par deux (45 000 salariés).

En réussissant son pari de mettre la main sur son concurrent de toujours, Antoine Frérot, le PDG de Veolia, crée de fait un nouveau mastodonte des services à l'environnement, couvrant l'eau et les déchets, avec de très belles perspectives sur des marchés en croissance comme le recyclage ou la lutte contre la pollution de l'air. « Le groupe disposera d'une étendue unique de solutions et de technologies », assure le patron de Veolia.

Pour Suez, l'avenir dira si ses dirigeants n'ont fait que sauver les meubles ou, au contraire, ont réussi à sauvegarder l'essentiel pour mieux rebondir. « Le potentiel est là et l'histoire du groupe est faite de renouvellements », assu-

rait Philippe Varin, le président de Suez, mardi 13 avril, au lendemain de l'accord signé dans la nuit avec Veolia.

Les salariés de Suez sont plus partagés, en dépit des garanties sociales apportées par Veolia pour une durée de quatre ans. Ils attendent des précisions sur le contenu exact de ce qui a été négocié. Le groupe détiendra l'activité eau et déchets solides en France, un important centre de recherche, ainsi que « des activités dans l'eau et dans les géographies suivantes : Italie, République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie ».

« Le nouveau groupe est viable si ses actionnaires sont prêts à l'accompagner dans son développement. »

Les deux parties se sont donné jusqu'au 14 mai pour parapher l'accord. Il n'est pas sûr qu'il bouge beaucoup. « Le périmètre est trop juste pour avoir une taille critique suffisante. Il faut rajouter au moins deux milliards d'euros de chiffre d'affaires, notamment dans la partie Amériques où nous serons totalement absents », affirme Franck Reinhold von Essen, le secrétaire CGT du comité d'entreprise européen de Suez.

D'autant que le marché français reste difficile, notamment dans l'eau et l'assainissement avec des marges très faibles en raison de la pression très forte des élus pour renégocier les prix à la baisse. Suez possède environ 20 % de parts de marché, avec 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. « Dans les trois ans qui viennent, 40 % des contrats de Suez vont être renouvelés en France. Nous aurons intérêt à avoir les reins solides », assure Franck Reinhold von Essen. Jusqu'à présent, la croissance du groupe, comme celle de Veolia, a surtout été assurée par l'international. Reste la question de moyens. « Le nouveau groupe est viable si ses actionnaires sont prêts à l'accompagner dans son développement », affirme Guillaume Thivolle, le président de l'association des salariés actionnaires de Suez.

La répartition du capital est pour l'instant encore floue. Le fonds Meridiam pourrait détenir 40 % des parts, la Caisse des dépôts et les salariés 10 %, tandis que le consortium monté par le français Ardian et l'Américain GIP aurait 40 %. Celui-ci laisse toutefois planer quelques doutes sur sa participation, après avoir été tenu à l'écart des négociations finales. L'accord stipule également que l'actionnariat de Suez devra être « majoritairement français ». Jean-Claude Bourbon

essentiel

6 à 7%

de réserve de croissance. C'est ce que représentent les 165 milliards d'euros d'épargne Covid pour les années 2020 et 2021 selon François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France. Seule « la confiance » des ménages permettra de mobiliser cette épargne due à la réduction de la consommation des ménages avec les restrictions sanitaires. Le gouverneur mise par ailleurs sur une croissance « supérieure à 5 % sur l'ensemble de l'année 2021 ».

Énergie

Le projet du gouvernement pour EDF

S'il ne l'appelle plus « Hercule », le projet de réorganisation d'EDF dévoilé par le gouvernement aux syndicats lundi 12 avril en conserve les contours. Une société mère, EDF SA, détenue entièrement par l'État, prendrait en charge les activités nucléaire et thermique. Elle dirigerait un groupe avec deux filiales, l'une qui réunirait les activités hydroélectriques, détenue à 100 % par la société mère, et une seconde « contrôlée très majoritairement par EDF SA », qui serait « consacrée principalement au développement des activités renouvelables et aux réseaux de distribution (Enedis) ». L'État français attend encore l'accord de Bruxelles.



sur la-croix.com

— Comment en finir avec les règles budgétaires de Maastricht
— Sept États européens s'engagent à exporter plus vert

Un congé menstruel pour des salariées

— À Montpellier, la coopérative La Collective donne à ses salariées le droit à un jour de congé par mois en cas de règles douloureuses.

L'entreprise revendique « une première en France ». Depuis début janvier, les salariées de la coopérative La Collective ont droit à un jour de congé menstruel par mois. Facultatif, il peut être posé en cas de règles douloureuses. « L'une de nos associées nous a alertés : certaines femmes ne venaient pas au travail à cause de leurs règles et perdaient un jour de salaire, ou se forçaient à venir malgré la douleur », expose le cogérant, Dimitri Lamoureux. La Collective, qui compte une cinquantaine de salariés, propose des services de recrutement de donateurs. Le travail se fait pour l'essentiel debout, dans la rue, toute la journée, pour lever des fonds pour les organisations. « Cela nous a paru soutenable financièrement donc nous avons décidé d'expérimenter pour un an », poursuit Dimitri Lamoureux. Le

congé est rémunéré par l'employeur comme un congé payé classique. Bilan provisoire : trois ont été posés en janvier, un en février et cinq en mars. Quant au risque d'abus de demande de congés, ce n'est pas un sujet pour le cogérant : « Nous ne demandons pas de justificatif, nous préférons faire confiance. »

La question du congé menstruel resurgit épisodiquement dans le débat médiatique. Soit lors d'initiatives étrangères ou lors de publication de sondages sur le sujet. Mais en France, la question est peu portée par les associations féministes qui craignent qu'une généralisation n'entraîne des discriminations à l'embauche. En revanche, pour la directrice générale de l'association Règles élémentaires, Tara Heuzé-Sarmini : « Les règles ne sont pas censées faire souffrir. Il faut surtout un meilleur diagnostic et d'une meilleure prise en charge médicale des maladies liées au cycle menstruel. » Comme celle de l'endométriose, pour laquelle le temps moyen de diagnostic est de sept ans. Camille Richir

en partenariat avec franceinfo :

LA CROIX organise une conférence-débat en ligne gratuite



Face à la crise, **quelles sont les ressources de la France ?**

JEUDI 15 AVRIL DE 18H À 19H

animée par **Jérôme Chapuis**,
rédacteur en chef à LA CROIX



avec la participation de



Agnès Pannier-Runacher,
ministre déléguée
chargée de l'Industrie.



François-Xavier Bellamy,
professeur de philosophie
et député au Parlement européen.

Pour vous inscrire : [la-croix.com/ressources-conference](https://www.la-croix.com/ressources-conference)